



Ministère de la
Culture et de la
Communication

–

L'enseignement
supérieur
des arts
plastiques

–

35

questions/
réponses

« Pour la proposition, j'ai choisi de traiter de l'approche matérielle de l'apprentissage des arts plastiques car nous avons en effet au cours de notre cursus l'occasion de pouvoir nous exprimer au travers de nombreux moyens matériels, nous poussant à investir des matériaux, des plus rudes aux plus sensibles, qui ont leur propre existence dans le processus de création, à savoir dans leur utilisation, transformation, destruction. Ainsi, la plaque offset est un report d'empreinte qui, du papier retourne au papier. De même, La sérigraphie est une approche sensible de l'impression manuelle à l'heure de l'impression de masse, et offre de subtiles trames pouvant être imprimées sur les matériaux les plus durs et robustes. »

Couverture réalisée par Jérémy Barrault, étudiant en 2^{ème} année en design graphique à l'École nationale des beaux-arts de Lyon, lauréat 2011 du concours organisé par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de Communication.

EDITORIAL

L'enseignement supérieur des arts plastiques : l'entrée dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur des arts plastiques placé sous le contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication est formé d'un réseau d'établissements également répartis sur le territoire national, dont deux situés en Outre-Mer.

Assuré à la fois par des artistes, des théoriciens et des professionnels de la culture engagés dans l'art, l'enseignement supérieur des arts plastiques est un enseignement de l'art par l'art opérant un dialogue permanent entre la pratique et la théorie.

À la suite de la déclaration de Bologne de 1999, le ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale de la création artistique - Service des arts plastiques) a engagé une politique d'harmonisation de l'enseignement supérieur des arts plastiques avec le système européen d'enseignement supérieur constitué en trois grades : licence, master, doctorat (LMD). La réforme a conduit les écoles supérieures d'art à adapter leurs cursus et à adopter le système européen des crédits de transfert (ECTS) garantissant la reconnaissance mutuelle des diplômes et une plus grande mobilité des étudiants à l'échelle internationale.

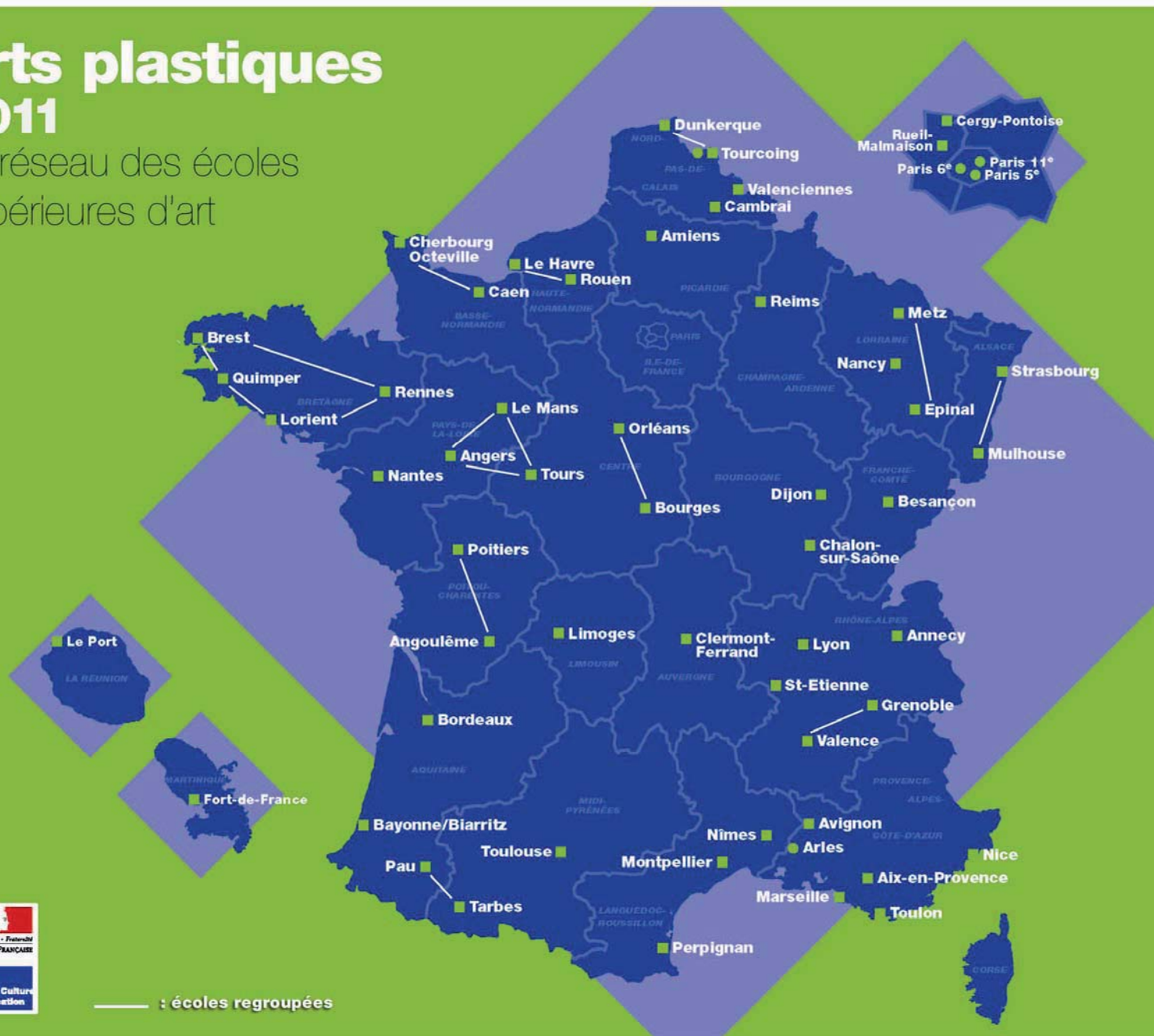
Dans ce cadre, le développement de la recherche, donnée essentielle de l'enseignement supérieur, est une priorité. Inhérente à la création et à l'œuvre dans le cursus des écoles supérieures d'art, la recherche artistique se définit et s'affirme en plusieurs moments : initiation à la recherche en deuxième cycle, réponses aux appels à projets initiés par le ministère de la Culture et de la Communication ou par d'autres institutions nationales ou internationales, réflexion sur la recherche en art... Créatrice de partenariats souvent inédits, la recherche artistique induit une dynamique inattendue au sein de la communauté représentant la recherche et l'innovation. Elle permet également la prise en compte de la dimension artistique dans des processus industriels ou entrepreneuriaux innovants (environnement, développement durable, cosmétique...).

Aujourd'hui, la campagne d'habilitation de l'ensemble du réseau est en cours et les premiers diplômes conférant le grade de master seront délivrés en juin 2012.

Monsieur Jean-Pierre Simon
Directeur adjoint chargé des arts plastiques

arts plastiques 2011

Le réseau des écoles
supérieures d'art



L'enseignement supérieur des arts plastiques relevant du contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication

45 établissements délivrent, sur 58 sites, des formations sanctionnées par des diplômes à bac + 3, + 5 et + 7 en art, design et communication.

Ils accueillent plus de 10.000 étudiants en cursus diplômant.

• Entrer dans une école supérieure d'art

1- Qu'est-ce qu'une école supérieure d'art relevant du ministère de la Culture et de la Communication ?

Les écoles supérieures d'art sont des établissements d'enseignement supérieur qui ont pour vocation de former des professionnels, des artistes et des créateurs dans le domaine des arts visuels. On distingue les écoles supérieures d'art, qui relèvent du contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, des écoles supérieures d'arts appliqués et des formations aux métiers d'art, qui relèvent le plus souvent du ministère de l'Éducation nationale.

Les écoles¹ relevant du ministère de la Culture et de la Communication délivrent un enseignement supérieur, post-baccalauréat. Parmi ces dernières, on dénombre 34 écoles territoriales, 10 écoles nationales et le Studio national des arts contemporains du Fresnoy. Ces établissements préparent les étudiants à

des diplômes nationaux ou des diplômes d'écoles à bac+3, +5 et +7.

Le projet personnel de l'étudiant est au cœur de la pédagogie des écoles supérieures d'art. Le programme des études comporte des disciplines théoriques et pratiques. Les étudiants sont appelés, au cours du cursus, à expérimenter les différents matériaux et techniques, des plus traditionnels aux médias audiovisuels et aux technologies numériques, qui servent de support à la création.

2- Quelle est la différence entre une école nationale et une école territoriale d'art ?

Les écoles nationales sont financées par l'État, les autres écoles sont territoriales et financées principalement par les villes ou les communautés d'agglomérations. A partir de 2011, ces dernières se regroupent sous la forme d'établissement public de coopération culturelle disposant de l'autonomie juridique et pédagogique.

¹ La liste des écoles page 18 et suivantes

3- Comment choisir entre plusieurs écoles supérieures d'art ?

Les écoles supérieures d'art proposent des formations dans trois options² ; art, design et communication et certaines d'entre elles donnent une orientation particulière (design culinaire, bande dessinées, espace sonore, design graphique...) qui se traduit par l'ajout d'une mention à l'intitulé du diplôme national.

Parallèlement, 4 écoles nationales préparent à des diplômes d'école : l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI/Les Ateliers), l'École nationale supérieure des beaux arts (ENSBA) et l'École nationale de la photographie d'Arles. Chacune délivre un ou des diplômes spécifiques.

Le Studio national des arts contemporains du Fresnoy (sous statut associatif mais classé, en raison de son financement, parmi les écoles territoriales) délivre lui aussi un diplôme spécifique en deux ans après un diplôme à Bac +5.

4- Comment entrer dans une école supérieure d'art ?

L'admission en première année dans une école supérieure d'art se fait par concours, mais il est aussi possible de rentrer en cours de cursus par équivalence (voir question 10).

5- Quand peut-on s'inscrire en école supérieure d'art ?

Il est conseillé aux élèves en classe de terminale de se renseigner auprès de chaque école dès le début de l'année civile précédent l'inscription . Pour certaines d'entre elles la date limite d'inscription au concours d'admission est fixée à la fin mars.

Les modalités et les dates de retraits et de dépôt des dossiers d'inscription au concours d'entrée et aux pré-admissions pour l'Ensba et l'Ensad, sont consultables sur les sites Internet des écoles.

² Liste des options page 25 et suivantes

6- En quoi consiste le concours ?

L'organisation du concours relève de chaque école. Les épreuves d'admission en première année comprennent généralement une épreuve pratique, une épreuve écrite de culture générale et un entretien de motivation du candidat avec le jury d'admission à partir d'un dossier artistique.

7- Le baccalauréat est-il exigé pour entrer dans une école supérieure d'art ?

Les candidats à l'admission en première année doivent justifier du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger équivalent. A titre exceptionnel, une école peut accorder une dérogation, à condition que l'étudiant admis puisse suivre des enseignements de rattrapage pour obtenir le baccalauréat.

8- Est-il nécessaire de suivre une année préparatoire ?

Les concours d'entrée sont accessibles avec le baccalauréat. L'exercice d'une pratique plastique, tel que le suivi d'une filière spécialisée au lycée ou de cours municipaux, peut contribuer à une bonne préparation.

9- Existe-t-il des classes préparatoires ou des ateliers publics ?

Il existe des classes préparatoires publiques qui recrutent, compte tenu du nombre de candidats, sur dossier, voire sur épreuve d'admission. Plusieurs écoles supérieures d'art préparant aux diplômes nationaux proposent, parallèlement, des ateliers et des cours publics, qui sont organisés de façon spécifique pour les candidats aux concours d'admission en première année.

Ces classes préparatoires ou ateliers publics n'ouvrent droit à aucune validation justifiant une admission en cours de cursus dans une école supérieure d'art.

De manière générale, l'inscription dans ces établissements n'ouvre pas droit au statut d'étudiant, au régime étudiant de la Sécurité sociale et aux bourses sur critères sociaux. Toutefois, certains d'entre eux ont obtenu un agrément permettant à leurs élèves de

bénéficiaire de la Sécurité sociale étudiante, et de manière exceptionnelle, du statut d'étudiant et des bourses sur critères sociaux. Il convient donc de se renseigner auprès de chaque établissement.

Plusieurs responsables de classes préparatoires publiques se sont regroupés au sein de l'Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA). Cette dernière, fondée en mai 2008, est membre du CIPAC, Fédération d'association nationale des professionnels du secteur de l'art contemporain.

Renseignements :

Sites Internet www.appea.fr et www.cipac.net

10- Quelles sont les conditions et les modalités pour entrer dans une écoles supérieures d'art en cours de cursus ?

On peut également intégrer une école supérieure d'art en cours de cursus, si les études antérieures en France comme à l'étranger, les expériences professionnelles et acquis personnels, le justifient.

Les dossiers sont examinés par une commission d'équivalence placée auprès de l'établissement, qui apprécie la motivation et les aptitudes artistiques des candidats.

11- Quelles sont les conditions d'âge fixées pour l'admission dans une école supérieure d'art ?

Il n'existe pas de limite d'âge généralisée à l'ensemble des écoles supérieures d'art et il convient de se reporter au livret de l'étudiant ou de consulter le site Internet de chaque établissement.

• Coursus et diplômes

12- Quels sont les cursus proposés par les écoles supérieures d'art préparant aux diplômes nationaux ?

Il existe deux cursus menant à des diplômes nationaux :

- Le cursus art et technique, qui mène au **DNAT** en trois ans et se décline en trois options : design d'espace, design graphique et design de produit.

- Le cursus art et expression plastique, d'une durée de cinq années qui est structuré en deux cycles :

- le 1^{er} cycle, ou phase programme menant au **DNAP** en trois ans,
- le 2^{ème} cycle, ou phase projet, consacré au développement du projet personnel de l'étudiant, conduisant au **DNSEP** après deux années supplémentaires. Ces deux diplômes se déclinent en trois options : art, communication et design.

13- Si l'on s'arrête en cours de cursus, est-il possible de comptabiliser les années réalisées ?

Des certificats sont délivrés pour la validation des années intermédiaires :

CEAP

Le certificat d'études d'arts plastiques sanctionne la validation des deux premières années d'études.

CESAP

Le certificat d'études supérieures d'arts plastiques peut être obtenu à l'issue de la quatrième année d'études.

D'autre part, les étudiants disposent d'un certain nombre de crédits européens de transfert (ECTS), qui peuvent donner droit à des équivalences à l'université.

14- Peut-on partir à l'étranger, en cours de cursus ?

Les écoles supérieures d'art ont le plus souvent tissé des liens, parfois de longue

date, avec des écoles d'art ou des universités à l'étranger. La quatrième année est notamment mise à profit pour des stages ou des voyages, individuels ou collectifs, dans d'autres pays.

La généralisation du système européen de crédits transférables et capitalisables (ECTS) mise en œuvre progressivement depuis la rentrée 2006 facilite la mobilité des étudiants. Un étudiant d'une école supérieure d'art peut désormais faire valider les semestres d'études suivis à l'étranger, dans le cadre du contrat qu'il a conclu avec son établissement d'origine.

15- Quels sont les différents diplômes ?

Il existe deux types de diplômes :

1/ Les diplômes nationaux

DNAT

Le diplôme national d'arts et techniques - diplôme de réalisateur designer- diplôme à finalité professionnelle, sanctionne un cursus de trois années d'études supérieures. Il comporte trois options : design de produit, design d'espace ou design graphique. Il est inscrit au répertoire national de certifications professionnelles au niveau II.

DNAP

Le diplôme national d'arts plastiques, diplôme à caractère généraliste, sanctionne les trois premières années d'études supérieures du cycle long. Il comporte trois options : art, communication ou design.

DNSEP

Le diplôme national supérieur d'expression plastique – diplôme de créateur concepteur en expressions plastiques –, diplôme à caractère généraliste, sanctionne cinq années d'études supérieures. Il comporte trois options : art, communication ou design. Il est inscrit au Répertoire national de certifications professionnelles au niveau I, le plus élevé. Il permet de se présenter aux concours externe et interne du Capes et au concours externe du Capet, ainsi qu'aux concours externe et interne de l'agrégation

(sous réserve des conditions d'ancienneté de service).

Certaines écoles ont développé une spécialité. C'est pourquoi une mention complète parfois le nom du diplôme préparé dans ces établissements, par exemple :

- DNAP art, mention bande dessinée ou mention images animées (École européenne supérieure de l'image)
- DNAT design graphique, mention image et narration (École de l'image d'Epinal).

2/ Les diplômes d'école

Diplôme national supérieur d'arts plastiques

Ce diplôme sanctionne cinq années d'études à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris. Il est inscrit au répertoire national de certifications professionnelles au niveau I. Un diplôme de premier cycle (fin de troisième année) a également été mis en place.

Diplôme de créateur industriel

Ce diplôme est délivré par l'École nationale supérieure de création industrielle à l'issue d'un cursus de cinq années. Il est inscrit au répertoire national de certifications professionnelles au niveau I.

Diplôme de designer textile

Ce diplôme est délivré à l'issue d'un cursus de trois années à l'École nationale supérieure de création industrielle.

Diplôme de l'École nationale supérieure d'arts décoratifs

Ce diplôme sanctionne cinq années d'études à l'École nationale supérieure des arts décoratifs de Paris. Il est inscrit au Répertoire national de certifications professionnelles (RNCP) au niveau I.

Diplôme de l'École nationale de la photographie

L'École nationale de la photographie d'Arles dispense un enseignement de la photographie. Pour être admis dans cet établissement, les candidats doivent avoir validé deux années d'études supérieures dans le domaine artistique et réussir le concours d'entrée. Le diplôme délivré par l'École nationale de la photographie

sanctionne un cycle de trois années d'études. Il est inscrit au Répertoire national de certifications professionnelles au niveau I.

Diplôme du Studio national des arts contemporains du Fresnoy (Tourcoing)

Les candidats à l'entrée dans cette école doivent être titulaires du baccalauréat (ou équivalence reconnue) et justifier de cinq années d'études supérieures d'art, de cinéma, de photographie, d'architecture, de design, de danse..., ou d'expérience artistique ou professionnelle. Le cursus d'une durée de deux ans conduit à la réalisation d'un projet et est sanctionné par un diplôme agréé.

16 ▪ Les formations et les diplômes dans les écoles supérieures d'art bénéficient-ils d'une véritable reconnaissance ?

Les études dans les écoles supérieures d'art sont des études supérieures. Les formations sont organisées suivant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Elles sont reconnues professionnellement par l'inscription au répertoire national de certification professionnelle (voir question 34).

Le ministère de la Culture et de la Communication a par ailleurs engagé auprès du ministère l'Enseignement supérieur et de la Recherche une demande de reconnaissance du DNSEP au grade de master. Les premiers diplômes conférant grade de master seront délivrés en 2012.

• Vie étudiante

17- Quel est le montant des droits d'inscription à l'examen d'entrée ?

Le montant des droits d'inscription à l'examen d'entrée varie selon les établissements. Le taux des droits d'inscription à l'examen d'entrée de l'École nationale supérieure des beaux-arts et de l'École nationale supérieure des arts décoratifs est fixé à 50 €. Il est fixé à 35€ pour les Écoles nationales supérieures d'art de Bourges, de Cergy, de Limoges, de Nancy, de Dijon, de la Villa Arson et l'École nationale supérieure de la photographie (tarifs pour l'année universitaire 2010-2011). Il peut être gratuit ou aller jusqu'à 50 € pour certaines écoles territoriales (la moyenne étant 29 €).

18- Combien coûtent les études dans une école supérieure d'art ?

Le taux annuel des droits de scolarité dans les écoles nationales supérieures d'art est de 360 € (tarif pour l'année universitaire 2010-2011); il peut aller jusqu'à 500 € pour certaines écoles territoriales et s'élever exceptionnellement jusqu'à 800 €.

Les écoles mettent à la disposition des étudiants de nombreuses ressources (ateliers, ordinateurs, etc.). Certains frais restent à la charge des étudiants, notamment pour le matériel nécessaire à la réalisation de leurs projets.

19- Peut-on obtenir une bourse sur critères sociaux ?

Ayant le statut d'étudiant, au même titre que les étudiants inscrits à l'Université, les élèves des écoles supérieures d'art qui dépendent du ministère de la Culture et de la Communication peuvent bénéficier de bourses en fonction des revenus de leurs parents. Les critères d'attribution et les montants de ces bourses sont les mêmes que ceux appliqués aux étudiants des universités. Pour obtenir une bourse, il faut s'inscrire sur le site Internet du centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) avant même l'inscription

dans une école supérieure d'art. Le CNOUS pilote le réseau des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Son objectif est de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur en accompagnant leur vie quotidienne.

Renseignements :

Site Internet www.cnous.fr permettant d'accéder aux coordonnées des CROUS.

20- Ces bourses permettent-elles de financer entièrement les études ?

Les bourses sont destinées à aider au financement des études supérieures. Elles ne sont pas nécessairement suffisantes pour répondre à tous les besoins de l'étudiant, notamment en ce qui concerne le logement. Elles ne retirent pas l'obligation faite aux parents (art. 203 du Code civil) de subvenir aux besoins de leurs enfants poursuivant des études.

21- Les boursiers sont-ils dispensés des frais de scolarité et de sécurité sociale ?

Dans les écoles nationales, les étudiants boursiers sont dispensés des frais de scolarité et n'acquittent pas non plus les droits d'inscription au régime étudiant de la Sécurité sociale.

Dans les écoles territoriales, un système de remboursement partiel des droits de scolarité est mis en place pour les boursiers à taux zéro, mais tous les boursiers sont exonérés des frais de la Sécurité sociale.

22- Les étudiants des écoles supérieures d'art ont-ils accès aux autres services des (Crous) ?

Tous les étudiants des écoles supérieures d'art ont accès aux autres services des Crous (logements, restauration, actions sociales et culturelles...). Ils peuvent aussi bénéficier d'une aide financière ponctuelle par le biais du fonds national d'aide d'urgence du CNOUS.

• Faire de la recherche

23• Quelle place pour la recherche dans les écoles supérieures d'art ?³

La formation à la recherche est présente tout au long du cursus en école supérieure d'art.

Elle prend forme, notamment, dans les ateliers de recherche et de création (ARC), plates-formes de recherche réunissant, enseignants, artistes, théoriciens et étudiants autour d'objets de recherche et de thématiques pluridisciplinaires.

- En second cycle (4^{ème} et 5^{ème} années), elle intervient en complément du travail plastique par la rédaction et la soutenance d'un mémoire. Ce dernier est un des outils de réflexion qui permet à l'étudiant de construire son projet de diplôme, d'élaborer une problématique.

Parallèlement, des formations à la recherche en deuxième cycle ont été mises en place ces dernières années en collaboration avec l'Université. C'est le cas notamment du master 2 de l'École européenne supérieure de l'image (EESI) consacré aux arts numériques, avec l'université de Poitiers et d'autres partenaires et des master de l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI/Les ateliers) en partenariat avec l'université Paris I et Telecom ParisTech, l'université Paris 8 et le CNAM, l'université de Marne-la-Vallée et l'école des Ponts et Chaussées, l'école Centrale et le CELSA...

- Au delà du second cycle, un certain nombre d'écoles supérieures d'art proposent des post-diplômes. Leur vocation est de permettre à des étudiants, des artistes et/ou des professionnels déjà engagés dans leur carrière, de réaliser un projet en s'appuyant sur les ressources de l'école et de son environnement artistique et culturel (mise en relation avec les milieux professionnels,

³ Lire « Dossier 1959-2010 la recherche au ministère de la culture », *Culture et recherche* n° spécial 122-123, printemps-été 2010, téléchargeable sur le site Internet : www.culture.gouv.fr/nav/index-docum.html

« *La recherche en art (s)* », Editions MF, janvier 2011, livre publié en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication et le Collège international de philosophie, renseignements sur le site Internet : www.editions-mf.com

immersion dans des lieux de production et de diffusion de l'art contemporain, partenariat avec les entreprises).

Ces post-diplômes sont en général ouverts sur des collaborations avec d'autres écoles supérieures d'art ou universités à l'étranger, et accueillent des candidats de toutes nationalités. Ils développent un projet particulier dans le champ de l'art contemporain, du design ou du graphisme et sont aujourd'hui proposés par l'École supérieure d'art et design d'Amiens, l'École européenne supérieure de l'image d'Angoulême-Poitiers, l'École d'art de la communauté de l'agglomération d'Annecy, l'École nationale des beaux-arts de Lyon, l'École supérieure d'art et de design de Reims, l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (programme de recherche La Seine), le Pavillon, unité pédagogique du Palais de Tokyo, l'École supérieure d'art et de design de Saint-Etienne ou l'École supérieure des beaux-arts de Nantes...

De son côté, le Studio national des arts contemporains du Fresnoy de Tourcoing offre le cadre d'une recherche artistique de niveau Bac+7.

En outre, il existe des équipes de recherche en art au sein des écoles supérieures d'art soutenues notamment par la Direction générale de la création artistique dans le cadre des appels à projet du ministère⁴. Ces équipes sont composées d'artistes et d'enseignants des écoles, mais aussi de chercheurs de laboratoires universitaires et d'étudiants.

⁴ Lire « Etat de la recherche 2001-2008 – Délégation aux arts plastiques », téléchargeable sur le site Internet : www.culture.gouv.fr/dap/dap/index-dap.html

« Enseignement supérieur et recherche », *Culture et recherche* n° 120, été 2009, téléchargeable sur le site Internet : www.culture.gouv.fr/editions/r-cr.htm

• Insertion professionnelle

24• À quoi mènent les études en écoles supérieures d'art ?

Un grand nombre d'artistes⁵ actuellement reconnus sont passés par une des écoles relevant du ministère de la Culture et de la Communication.

À côté de la carrière artistique, qui ne concerne nécessairement qu'un petit nombre d'anciens étudiants, les écoles supérieures d'art mènent à des professions très diverses, de l'enseignement au graphisme, au design en passant par la conception de sites Internet ou la mode...⁶

Toutes les études⁷ menées s'accordent sur un certain nombre de points essentiels :

- Les diplômés d'écoles supérieures d'art connaissent des parcours d'insertion assez voisins de ceux des autres diplômés de l'enseignement supérieur. En moyenne, 80 % d'entre eux sont insérés professionnellement et 40% n'hésitent pas à créer leur propre agence.

- La majorité des diplômés exercent une activité, de façon prédominante dans la sphère artistique professionnelle, à l'issue d'un parcours d'insertion de quelques mois. Un petit nombre de diplômés poursuivent leur parcours de formation ; ils s'orientent pour certains vers les cursus universitaires (troisièmes cycles, préparation aux concours d'enseignement etc.).

- Le nombre d'anciens étudiants qui exercent à titre principal comme artistes (inscrits à la

Maison des artistes et tirant l'essentiel de leur revenu de la vente de leurs œuvres) est peu important, mais à l'inverse, une grande partie des artistes reconnus sont passés par une école supérieure d'art.

- La pluriactivité est également l'un des traits dominants de ces parcours d'insertion : les diplômés exercent souvent plusieurs activités simultanées qui sont autant de sources de revenus (enseignant et artiste indépendant, par exemple). Mais l'image de l'artiste qui doit avoir un travail accessoire n'ayant rien à voir avec la création est elle aussi un cliché. Cette pluri-activité se fait le plus souvent dans le champ artistique et l'enseignement est une des voies prépondérantes.

- Les étudiants issus de l'option art s'orientent souvent vers l'enseignement et la médiation, tout en poursuivant une pratique artistique ; les étudiants en design et en communication s'orientent vers les nombreuses professions liées aux arts visuels et au design, et vers les nouveaux métiers liés à la création numérique.

⁵ Pour ne citer que quelques noms : Annette Messenger, Daniel Buren, Gérard Garouste, Claude Viallat, Christian Boltanski, Fabrice Hybert, Tatania Trouvé, Xavier Veilhan...

⁶ Les métiers auxquels conduisent les diplômés d'art plastiques page 31

⁷ Lire les études de Gilles Galodé et de Magali Danner (IREDU/CNRS) sur l'insertion des étudiants après le diplôme, disponibles sur le site : <http://halshs.archives-ouvertes.fr>

• Enseigner

25- Comment sont recrutés les enseignants dans les écoles supérieures d'art ?

Le mode de recrutement est fonction du statut de l'école.

- Pour les écoles territoriales, à partir du 1^{er} janvier 2010, l'organisation des concours de recrutement de l'ensemble des professeurs est transférée du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) aux 25 centres de gestion coordinateurs. Les candidats ayant réussi le concours sont inscrits sur une liste d'aptitude, ce qui leur permet de se présenter aux postes ouverts dans les écoles territoriales.

Les concours ont lieu en principe tous les trois, quatre ans en fonction de la demande des collectivités.

Renseignements :

Site Internet www.cdgip.fr

- Pour les écoles nationales préparant aux diplômes nationaux, un concours est organisé par le ministère de la Culture et de la Communication.

Les concours ont lieu tous les ans. Les postes sont ouverts par disciplines d'enseignement (par exemple : histoire des arts, peinture, dessin, photographie, sculpture, design d'objet, design d'espace, infographie et création multimédia).

Renseignements :

Ministère de la Culture et de la Communication,

Permanence d'accueil du Pôle politique de recrutement et parcours professionnels du lundi au vendredi de 14 à 17 heures

182, rue Saint-Honoré

75033 Paris Cedex 01

Tél. 01 40 15 80 00

Site Internet <http://concours.culture.gouv.fr>

- Pour les écoles nationales délivrant des cursus spécifiques, le recrutement est effectué par l'école elle-même suivant des modalités qu'elle détermine. Les renseignements doivent être pris auprès de ces établissements.

26- Un enseignant peut-il passer d'une école territoriale à une école nationale et inversement ?

La mobilité est possible pour les enseignants titulaires, via un détachement. Il est également possible d'enseigner à temps complet dans une école et de donner quelques heures dans une autre (sous réserve d'une autorisation de cumul de rémunération).

27- Est-il nécessaire d'être de nationalité française pour passer un concours ?

Le recrutement de professeurs titulaires est ouvert à tout ressortissant des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, remplissant les conditions. Il n'existe aucune restriction de nationalité pour le recrutement de professeurs contractuels.

28- Quel est le statut d'un enseignant en école supérieure d'art ?

Il n'existe pas de statut unique : les écoles supérieures d'art publiques comptent des titulaires, des contractuels (à temps complet ou incomplet), mais aussi des intervenants ponctuels rémunérés à la vacation ou en honoraires.

29- Quels diplômes sont demandés pour enseigner dans les écoles supérieures d'art ?

Les diplômes requis pour se présenter aux concours de recrutement de professeurs titulaires sont de niveau Bac + 3 pour les écoles territoriales et Bac + 5 pour les écoles nationales.

Le concours est aussi ouvert aux candidats qui ne remplissent pas cette condition de diplôme, mais dont la pratique artistique a été reconnue par une commission qui se réunit avant les épreuves.

Un engagement artistique et/ou théorique dans la création contemporaine est dans tous les cas indispensable.

30- Comment se présenter aux concours du ministère de l'Éducation nationale ? De la Ville de Paris ?

L'enseignement des arts plastiques dans les lycées et collèges est assuré par des professeurs titulaires de l'agrégation, du Capes ou du Capet d'arts plastiques qui peuvent également enseigner dans les écoles supérieures d'arts appliqués. La formation aux concours de l'agrégation, du Capes et du Capet est assurée par les universités (arts plastiques, histoire de l'art). Certaines écoles supérieures d'art ont passé des accords avec des universités pour ces formations.

Le diplôme national supérieur d'expression plastique – diplôme de créateur concepteur en expressions plastiques – (DNSEP) permet de se présenter aux concours de l'Éducation nationale.

Renseignements :

Ministère de l'Éducation nationale

110, rue de Grenelle

75007 Paris

Tél. 01 55 55 10 10

Site Internet www.education.gouv.fr

La Ville de Paris organise elle aussi des recrutements de professeurs d'arts plastiques pour les écoles élémentaires.

Renseignements :

Ville de Paris,

bureau du recrutement

2, rue Lobau

75196 Paris Cedex 04

Site Internet www.paris.fr

Pour ce qui est des recrutements dans les écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris (Boule, Duperré, etc.), il convient de se renseigner auprès de chaque établissement.

31- Comment intervenir en milieu scolaire ? Auprès d'autres publics ? Peut-on s'y former ?

Il existe plusieurs dispositifs faisant appel à des intervenants artistes ou professionnels de la création. Les projets relèvent de l'initiative des établissements (écoles, collèges, lycées ou universités).

Des formations de plasticiens intervenants existent auprès d'écoles supérieures d'art (Strasbourg et Bourges). Ces formations ne sont pas exclusivement destinées à l'intervention auprès de publics scolaires et l'école nationale d'art de Bourges propose par exemple une formation axée sur l'intervention en milieu hospitalier.

• Quelques définitions

32- Que signifient les termes « habilitation », « habilité » ?

Le terme « habilitation » s'applique aux 41 écoles supérieures d'art qui sont autorisées à préparer aux diplômes nationaux délivrés par le ministère de la Culture et de la Communication. Une école est habilitée lorsque son projet pédagogique, ses locaux, les moyens mis en œuvre correspondent à un niveau d'exigence conforme à la présentation d'étudiants à des diplômes nationaux.

33- Que signifient les termes « agrément », « agréé » ?

A côté des diplômes nationaux, il existe des diplômes d'école sanctionnant des cursus spécifiques organisés par des écoles supérieures d'art appartenant au réseau relevant du ministère de la Culture et de la Communication. Les étudiants bénéficient des mêmes avantages sociaux que ceux inscrits dans les cursus menant aux diplômes nationaux.

34- Que signifient les termes, « inscription au répertoire national de certifications professionnelles », « homologation » ?

Un certain nombre de diplômes d'écoles d'art publiques ou privées sont inscrits au Répertoire national de certifications professionnelles (RNCP). Le niveau d'inscription vise à évaluer le niveau de qualification professionnelle des étudiants diplômés. Le niveau I (le plus élevé) correspond à des fonctions d'expertise et de stratégie, le niveau II à des fonctions autonomes d'encadrement et de conception, le niveau III à des fonctions d'encadrement intermédiaire impliquant des connaissances techniques supérieures. Il existe également un niveau IV et un niveau V.

L'ensemble des diplômes d'arts plastiques à Bac + 5 (DNSEP et diplômes d'école) du ministère de la Culture et de la Communication sont inscrits au niveau I. Le DNAT est inscrit au niveau II. On notera que

la procédure d'inscription au RNCP a remplacé la procédure d'homologation.

35 Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience (VAE) ?

En application de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, le dispositif de validation des acquis de l'expérience a pour objet de permettre la validation de l'expérience, professionnelle ou bénévole, d'au moins trois ans en relation avec le diplôme postulé en vue de l'obtention de tout ou partie de ce diplôme. Ce dispositif a été mis en place dans le réseau des écoles supérieures d'art depuis 2006.⁸

⁸ La liste des centres de validation et des diplômes délivrés pages 32 et 33

Annexes

• Écoles supérieures d'art

AIX-EN-PROVENCE

École supérieure d'art

1, rue Emile-Tavan
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 91 88 70
Fax : 04 42 91 88 69
DNAP et DNSEP option art
Site Internet : www.ecole-art-aix.fr
Mél : secretariat@ecole-art-aix.fr

AMIENS

École supérieure d'art et de design

40, rue des Teinturiers
80000 Amiens
Tél. : 03 22 66 49 90
Fax : 03 22 66 49 91
DNAP et DNSEP option design
Site Internet : www.esad-amiens.fr
Mél : esad@amiens-metropole.com

ANGOULEME-POITIERS

École européenne supérieure de l'image (EESI)

▪ Site Angoulême

134, rue de Bordeaux
16000 Angoulême
Tél. : 05 45 92 66 02
Fax : 05 45 94 92 28
DNAP option art et option art mention bande dessinée ;
DNSEP option art mention pratiques émergentes ou
mention bande dessinée
Site Internet : www.eesi.eu/site/index.php
Mél : contact@eesati.fr

▪ Site Poitiers

26, rue Jean-Alexandre
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 96 53
Fax : 05 49 88 24 46
DNAP option art et option art mention images animées ;
DNSEP option art mention pratiques émergentes ou
mention créations numériques
Site Internet : www.eesi.eu/site/index.php
Mél : contact@eesati.fr

ANNECY

École d'art de la communauté de l'agglomération d'Annecy

52 bis, rue des Marquisats
74000 Annecy
Tél. : 04 50 33 65 50
Fax : 04 50 33 65 55
DNAT option design mention design et espace
DNAP et DNSEP options art et design mention design et
espace
Site Internet : <http://ea-agglo-annecy.fr/>
Mél : beauxarts@agglo-annecy.fr

AVIGNON

École d'art - Hôtel de Montfaucon

7, rue Violette
84000 Avignon
Tél. : 04 90 27 04 23
Fax : 04 90 86 46 10
DNAP options art et art mention approches de la
conservation et de la restauration des œuvres peintes ;
DNSEP options art et art mention conservation -
restauration des œuvres peintes
Site Internet : www.avignon.fr
Mél : secretariat.ecole-beaux-arts@mairie-avignon.com

BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ

École supérieure d'art des Rocailles

11, rue Moussempe
64200 Biarritz
Tél. : 05 59 47 80 02
Fax : 05 59 41 12 09
DNAP option art mention industries culturelles
Site Internet : www.bab-art.fr
Mél : ecole-art@agglo-bab.fr

BESANÇON

École régionale des beaux-arts

12, rue Denis-Papin
25000 Besançon
Tél. : 03 81 87 81 30
Fax : 03 81 88 60 94
DNAP et DNSEP options art et communication
Site Internet : www.erba.besancon.com
Mél : christelle.robert@besancon.fr

BORDEAUX

École d'enseignement supérieur d'art

7, rue des Beaux-arts
33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 33 49 10
Fax : 05 56 31 46 23
DNAP et DNSEP options art, communication et design
Site Internet : www.mairie-bordeaux.fr
Mél : ecole@mairie-bordeaux.fr

BOURGES

École nationale supérieure d'art

7, rue Edouard-Branly
BP 297
18006 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 69 78 78
Fax : 02 48 69 78 84
DNAP et DNSEP option art
Site Internet : www.ensa-bourges.fr
Mél : contact@ensa-bourges.fr

**BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES-
École supérieure d'art de Bretagne**

▪ **Site Brest**

18, rue du Château
29200 Brest
Tél. : 02 98 00 87 20
Fax : 02 98 00 87 18
DNAT option design d'espace ;
DNAP et DNSEP options art et design
Site Internet : www.esa-brest.fr
Mél : courrier@esa-brest.fr

▪ **Site Lorient**

1, avenue de Kergroise
56100 Lorient
Tél. : 02 97 35 31 70
Fax : 02 97 35 31 79
DNAP options art et communication ;
DNSEP option art
Site Internet : <http://esa.lorient.fr/>
Mél : ecole.sup.art@mairie-lorient.fr

▪ **Site Quimper**

8, esplanade François-Mitterrand
29000 Quimper
Tél. : 02 98 55 61 57
Fax : 02 98 55 70 51
DNAP et DNSEP option art
Site Internet : www.esa-quimper.fr
Mél : contact@esbac-quimper.org

▪ **Site Rennes**

34, rue Hoche
35000 Rennes
Tél. : 02 23 62 22 60
Fax : 02 23 62 22 69
DNAT option design graphique mention médias interactifs
et réseaux ;
DNAP et DNSEP options art, communication, design
Site Internet : www.erba-rennes.fr
Mél : erba@ville-rennes.fr

**CAEN-CHERBOURG
École supérieure d'arts & médias**

▪ **Site de Caen**

17, cours Caffarelli
14000 Caen
Tél. : 02 14 37 25 00
Fax : 02 14 37 25 01
DNAT option design graphique ;
DNAP et DNSEP options art et communication
Site Internet : www.unicaen.fr/beaux-arts
Mél : erba@agglo-caen.fr

▪ **Site Cherbourg**

109, avenue de Paris
50100 Cherbourg -Octeville
Tél. : 02 33 43 33 74
Fax : 02 33 43 22 03
DNAP option art
Site : www.ville-cherbourg.fr
Mél : esba.cherbourg-octeville@wanadoo.fr

CAMBRAI

École supérieure d'art

7, rue du Paon
BP 361
59407 Cambrai cedex
Tél. : 03 27 72 78 78
Fax : 03 27 72 78 79
DNAP et DNSEP option communication
Site Internet : www.esa-cambrai.net
Mél : cambrai@esa-npdc.net

CERGY-PONTOISE

École nationale supérieure d'art

2, rue des Italiens
95000 Cergy-Pontoise
Tél. : 01 30 30 54 44
Fax : 01 30 38 38 09
DNAP et DNSEP options art et communication
Site Internet : www.ensapc.fr
Mél : accueil@ensapc.fr

CHALON-SUR-SAONE

École media art Fructidor

34, rue Fructidor
71100 Chalon-sur-Saône
Tél : 03 85 48 14 11
Fax : 03 85 94 75 93
DNAP option art
Site Internet : www.emafrectidor.com
Mél : ecole.art@chalonsursaone.fr

CLERMONT-FERRAND

École supérieure d'art de Clermont Métropole

25, rue Kesler
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 17 36 10
Fax. : 04 73 17 36 11
DNAP et DNSEP option art
Site Internet : www.esacc.fr
Mél : esa@agglo-clermont.fr

DIJON

École nationale supérieure d'art

3, rue Michelet
21000 Dijon
Tél. : 03 80 30 21 27
Fax : 03 80 58 90 65
DNAP et DNSEP options art et design
Site Internet : www.ensa-dijon.fr
Mél : biblio@ensa-dijon.fr

FORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE)

Institut régional d'art visuel

Rue Carlos-Finlay
97200 Fort-de-France
Tél. : 05 96 60 65 29
Fax : 05 96 63 74 09
DNAT option design graphique ;
DNAP et DNSEP options art et design
Site Internet : www.cr-martinique.fr/francais/institution/etabliss-public/iravm.htm
Mél : communication@iravm.com

GRENOBLE-VALENCE

École supérieure d'art et design

▪ **Site Grenoble**

25, rue Lesdiguières
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 86 61 30
Fax : 04 76 85 28 18
DNAP et DNSEP option art
Site Internet : www.esag.fr
Mél : esag.info@ville-grenoble.fr

▪ **Site Valence**

Place des Beaux-arts
26000 Valence
Tél. : 04 75 79 24 00
Fax : 04 75 79 24 40
DNAT option design graphique ;
DNAP et DNSEP option art et DNSEP option design
mention design graphique
Site Internet : www.erba-valence.fr
Mél : erba@erba-valence.fr

LE HAVRE-ROUEN

École supérieure d'art et design

▪ **Site Le Havre**

65, rue Demidoff
76600 Le Havre
Tél. : 02 35 53 30 31
Fax : 02 35 24 04 38
DNAP options art et design mention design graphique
et interactivité et DNSEP option art mentions espaces
spécifiques et option design mention design graphique
et interactivité
Site Internet : www.esah-lehavre.fr
Mél : esah@esah-lehavre.fr

▪ **Site Rouen**

186, rue Martainville
76000 Rouen
Tél. : 02 35 71 38 49
Fax : 02 35 07 45 81
DNAP et DNSEP option art
Site Internet : www.apparaître.com
Mél : erba.rouen1@wanadoo.fr

LE PORT (REUNION)

École des beaux-arts de la Réunion

102, avenue du 20-décembre-1848
BP 246
97826 Le Port Cedex
Tél. : 02 62 43 08 01
Fax : 02 62 43 08 02
DNAP options art, communication et design ;
DNSEP option art mention paysage
Site Internet : www.esbareunion.fr
Mél : contact@esbareunion.com

LIMOGES

École nationale supérieure d'art

19, avenue Martin-Luther-King
87000 Limoges
Tél. : 05 55 43 14 00
Fax : 05 55 43 14 01
DNAP et DNSEP options art et design
Site Internet : www.ensa-limoges-aubusson.fr
Mél : accueilimoges@ensa-l-a.fr

LYON

École nationale supérieure des beaux-arts

Les Subsistances
8 bis, quai St-Vincent
69001 Lyon
Tél. : 04 72 00 11 71
Fax : 04 72 00 11 70
DNAT options design graphique, design de produit
et design de produit mention textile ;
DNAP et DNSEP options art et design
Site Internet : www.enba-lyon.fr
Mél : infos@enba-lyon.net

MARSEILLE

École supérieure des beaux-arts

184, av. de Luminy
13009 Marseille
Tél. : 04 91 82 83 10
Fax : 04 91 82 83 11
DNAT option design d'espace ;
DNAP et DNSEP options art et design
Site Internet : www.esbam.fr
Mél : sballongue@mairie-marseille.fr

METZ-EPINAL

École supérieure d'art de Lorraine

▪ **Site Metz**

1, rue de la Citadelle
57000 Metz
Tél. : 03 87 39 61 30
Fax : 03 87 75 06 16
DNAP et DNSEP options art et communication
Site Internet : <http://esamm.metzmetropole.fr>
Mél : bchirre@metzmetropole.fr

▪ **Site Epinal**

15, rue des Jardiniers
88000 Epinal
Tél. : 03 29 68 50 66
Fax : 03 29 33 06 42
DNAT option design graphique mention image et narration
Site Internet : www.esae.fr
Mél : ecole.image@wanadoo.fr

MONTPELLIER

École supérieure des beaux-arts de Montpellier

Agglomération

130, avenue Yéhudi-Menuhin
34000 Montpellier
Tél. : 04 99 58 32 85
Fax : 04 99 58 32 86
DNAP et DNSEP option art
Site Internet : www.esbama.free.fr
Mél : esbama@montpellier-agglo.com

NANCY

École nationale supérieure d'art

1, avenue Boffrand
BP 13129
54013 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 41 61 61
Fax : 03 83 28 78 60
DNAP et DNSEP options art, communication et design
Site Internet : www.ensa-nancy.fr
Mél : ecole.art@ensa-nancy.fr

NANTES

École supérieure des beaux-arts de Nantes

Métropole

Place Dulcie September
BP 20119
44001 Nantes Cedex 11
Tél. : 02 40 35 90 20
Fax : 02 40 35 90 69
DNAP et DNSEP options art, communication et design
Site Internet : www.erba-nantes.fr
Mél : secretariat.erban@mairie-nantes.fr

NICE

École nationale supérieure d'art de Nice

Villa Arson

20, avenue Stéphen-Liégeard
06105 Nice Cedex 2
Tél. 04 92 07 73 73
Fax : 04 93 84 41 55
DNAP et DNSEP option art
Site Internet : www.villa-arson.org
Mél : communication@villa-arson.org

NIMES

École supérieure des beaux-arts

Hôtel Rivet
10, Grand Rue
30000 Nîmes
Tél. : 04 66 76 70 22
Fax : 04 66 76 74 06
DNAP et DNSEP option art
Site Internet : www.nimes.fr
Mél : ecole.beauxarts@ville-nimes.fr

ORLEANS

École supérieure d'art et de design

14, rue Dupanloup
45000 Orléans
Tél. : 02 38 79 24 67
Fax : 02 38 79 21 16
DNAT options design graphique, design d'espace et design de produit ;
DNAP et DNSEP options communication (design visuel), design d'espace et design de produit
Site Internet : www.iav-orleans.com
Mél : iav@ville-orleans.fr

PAU-TARBES

École supérieure d'art des Pyrénées

▪ **Site Pau**

Villa Formose
74, allée Morlaas
64000 Pau
Tél. : 05 59 02 20 06
Fax : 05 59 90 34 85
DNAP options art, design mention design graphique multimédia ;
DNSEP option design mention design graphique multimédia
Site Internet : www.esac-pau.fr
Mél : administration@esac-pau.fr

▪ **Site Tarbes**

Jardin Massey
Place Henri-Borde
65000 Tarbes
Tél. : 05 62 93 10 31
Fax : 05 62 93 16 17
DNAT option design produit ;
DNAP et DNSEP option art
Site Internet : www.esac-tarbes.com
Mél : ecole-arts@mairie-tarbes.fr

PERPIGNAN

Haute école d'art (Heart)

3, rue du Maréchal-Foch
BP 931
66931 Perpignan
Tél. : 04 68 66 31 84
Fax : 04 68 35 68 51
DNAP et DNSEP option art
Site Internet : www.mairie-perpignan.fr
Mél : heart@mairie-perpignan.com

REIMS

École supérieure d'art et de design

12, rue Libergier

51100 Reims

Tél. : 03 26 35 36 40

Fax : 03 26 35 36 48

DNAP options art et design et DNSEP options art, design mention design objet ou mention design graphique et multimédia ou mention culinaire

Site Internet : www.esad-reims.fr

Mél : contact@mairie-reims.fr

SAINT-ETIENNE

École supérieure d'art - Cité du design

3, rue Javelin Pagnon

42048 Saint-Etienne Cedex 1

Tél. : 04 77 47 88 00

Fax : 04 77 47 88 01

DNAP et DNSEP options art et design

Site Internet : www.artschool-st-etienne.com

Mél : info@esadse.fr

STRASBOURG- MULHOUSE

Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts

▪ Site Strasbourg

1, rue de l'Académie

67000 Strasbourg

Tél. : 03 69 06 37 84

Fax : 03 69 06 37 61

DNAP options art, design, design mention scénographie, art et design mention objet, communication mention graphisme, ou mention didactique visuelle ou mention illustration ;

DNSEP options art, art mention objet, communication mention didactique visuelle ou mention illustration ou mention graphisme, design, design mention scénographie ou mention objet

Site Internet : www.esad-stg.org

Mél : esad@esad-stg.org

▪ Site Mulhouse

Le Quai École supérieure d'art

3, quai des Pêcheurs

68200 Mulhouse

Tél. : 03 69 77 77 20

Fax : 03 89 59 40 43

DNAP et DNSEP options art, design mention graphique ou mention textile

Site Internet : www.lequai.fr

Mél : esa@lequai.fr

TOULON

École supérieure d'art de Toulon-Provence-Méditerranée Communauté d'agglomération

168, boulevard du Commandant Nicolas

83000 Toulon

Tél. : 04 94 62 01 48

Fax : 04 94 62 78 80

DNAT option design d'espace ;

DNAP et DNSEP option art

Site Internet : www.esart-tpm.fr

Mél : ebat.1@wanadoo.fr

TOULOUSE

École supérieure des beaux-arts

5, quai de la Daurade

31000 Toulouse

Tél. : 05 61 22 29 98

Fax : 05 61 22 24 21

DNAP et DNSEP options art, communication et design

Site Internet : www.esba-toulouse.org

Mél : ecole.beaux.arts@mairie-toulouse.fr

TOURCOING- DUNKERQUE

École supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais

▪ Site Tourcoing

36 bis, rue des Ursulines

59200 Tourcoing

Tél. : 03 59 63 43 20

Fax : 03 20 11 21 81

DNAP et DNSEP option art

Site Internet : www.ersep-tourcoing.net

Mél : ersep@ville-tourcoing.fr

▪ Site Dunkerque

930, avenue de Rosendaël

59240 Dunkerque

Tél. : 03 28 63 72 93

Fax : 03 28 59 21 96

DNAP et DNSEP option art

Site Internet : www.ville-dunkerque.fr

Mél : erba@ville-dunkerque.fr

TOURS-ANGERS-LE MANS

École supérieure des beaux-arts

▪ Site Tours

Jardin François-1^{er}

BP 31152

37011 Tours Cedex 01

Tél. : 02 47 05 72 88

Fax : 02 47 66 27 34

DNAP options art et art mention approches de la conservation et de la restauration des œuvres sculptées; DNSEP options art et art mention conservation-restauration des œuvres sculptées

Site Internet : www.esbat-tours.fr

Mél : esbat-communication@ville-tours.fr

▪ Site Angers

Hôtel d'Ollone

72, rue de Bressigny

49100 Angers

Tél. : 02 41 24 13 50

Fax : 02 41 87 26 49

DNAP et DNSEP options art, design et communication

Site Internet : www.esba-angers.eu

Mél : esba@ville.angers.fr

▪ **Site Le Mans**

28, avenue Rostov-sur-le-Don

72000 Le Mans

Tél. : 02 43 47 38 53

Fax : 02 43 47 49 65

DNAT option design mention espace de la cité ;

DNAP et DNSEP options art et design, mention espace de la cité ;

DNSEP option design mention sonore

Site Internet : www.esba-lemans.fr

Mél : esba@ville-lemans.fr

VALENCIENNES

École des beaux-arts

132, av. du Faubourg de Cambrai

59300 Valenciennes

Tél. : 03 27 22 57 59 ou 63

Fax : 03 27 22 57 60

DNAP et DNSEP options art et design mention design d'espace

Site Internet : <http://ecoledesbeauxarts.valenciennes.fr>

Mél : eba@ville-valenciennes.fr

• Liste des écoles préparant à des diplômes spécifiques

PARIS

École nationale supérieure de création industrielle Ensci/Les Ateliers

48, rue Saint-Sabin
75011 Paris

Tél. : 01 49 23 12 12

Fax : 01 49 23 12 96

Diplôme de designer / créateur industriel en cinq ans
(inscrit au Répertoire national de certifications
professionnelles, niveau I) ;

Diplôme de designer textile en trois ans, accessible à
Bac+2,

Mastère spécialisé Création et technologie
contemporaine (accessible à Bac + 5)

Mastère spécialisé Innovation by Design, accessible à
Bac + 5

Site Internet : www.ensci.com

PARIS

École nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad)

31, rue d'Ulm
75240 Paris Cedex 05

Tél. : 01 42 34 97 00

Fax : 01 42 34 97 85

Diplôme de l'Ensad en cinq ans (mentionnant
les spécialités)

Diplôme de concepteur-créateur en arts décoratifs
(inscrit au RNCP, niveau I)

Site Internet: www.ensad.fr

Mél : info@ensad.fr

PARIS

École nationale supérieure des Beaux-Arts (Ensba)

14, rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06

Tél. : 01 47 03 50 00

Fax : 01 47 03 50 80

Diplôme de premier cycle en trois ans

Diplôme national supérieur d'arts plastiques en cinq ans
(inscrit au RNCP, niveau I)

Site Internet : www.ensba.fr

Mél : info@ensba.fr

ARLES

École nationale supérieure de la photographie

16, rue des Arènes
BP 10149 - 13631

Arles cedex

Tél. : 04 90 99 33 33

Fax : 04 90 99 33 59

Diplôme de l'école nationale supérieure de la
photographie en trois ans, accessible à Bac + 2
(inscrit au RNCP, niveau I)

Site Internet : www.ensp-arles.com

TOURCOING

Studio national des arts contemporains/Le Fresnoy

22, rue du Fresnoy
BP 80179

59202 Tourcoing Cedex

Tél : 03 20 28 38 00

Fax : 03 20 28 38 99

Diplôme du Studio national en deux ans, accessible à
Bac+ 5

Site Internet : www.lefresnoy.net

Mél : communication@lefresnoy.net

Depuis 2004, les diplômes délivrés par deux écoles
étrangères font l'objet d'un accord de reconnaissance :
les diplômes de l'École municipale d'arts plastiques de
la Principauté de Monaco et la licence en arts
plastiques de l'Académie libanaise des beaux-arts.

• Option art

Cette option est généralement consacrée à la formation d'artistes qui feront le choix d'exercer leurs compétences et savoirs artistiques au sein de la communauté artistique, principalement par des expositions d'œuvres, sous toutes les formes possibles, dans des lieux dédiés, sur le territoire national comme dans le circuit international.

DNAP option art

AIX-EN-PROVENCE - École supérieure d'art

ANGOULEME-POITIERS - École européenne supérieure de l'image

ANNECY - École d'art de la communauté de l'agglomération d'Annecy

AVIGNON - École d'art

BESANÇON - École régionale des beaux-arts

BORDEAUX - École d'enseignement supérieur d'art

BOURGES - École nationale supérieure d'art

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - École supérieure d'art de Bretagne

CAEN- CHERBOURG - École supérieure d'arts & médias

CERGY - École nationale supérieure d'art

CHALON-SUR-SAONE - École media art Fructidor

CLERMONT-FERRAND - École supérieure d'art

DIJON - École nationale supérieure d'art

FORT DE-FRANCE - Institut régional d'art visuel

GRENOBLE- VALENCE - École supérieure d'art et design

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design

LE PORT - École des beaux-arts

LIMOGES - École nationale supérieure d'art

LYON - École nationale supérieure des beaux-arts

MARSEILLE - École supérieure des beaux-arts

METZ - EPINAL - École supérieure d'art de Lorraine

MONTPELLIER - École supérieure des beaux-arts

NANCY - École nationale supérieure d'art

NANTES - École supérieure des beaux-arts

NICE - École nationale supérieure d'art - Villa Arson

NIMES - École supérieure des beaux-arts

PAU - TARBES École supérieure d'arts des Pyrénées

PERPIGNAN - Haute école d'art

REIMS - École supérieure d'art et de design

SAINT-ETIENNE - École supérieure d'art - Cité du design

STRASBOURG - MULHOUSE – Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts

TOULON - École supérieure d'art

TOULOUSE - École supérieure des beaux-arts

TOURCOING - DUNKERQUE - École supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts

VALENCIENNES - École des beaux-arts

DNAP option art mention images animées

ANGOULEME-POITIERS - École européenne supérieure de l'image (site Poitiers)

DNAP option art mention bande dessinée

ANGOULEME-POITIERS - École européenne supérieure de l'image (site Angoulême)

DNAP option art et design mention objet

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNAP option art mention industries culturelles

BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ - École supérieure d'art

DNAP option art mention approches de la conservation et de la restauration des œuvres peintes

AVIGNON - École d'art

DNAP option art mention approches de la conservation et de la restauration des œuvres sculptées

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Tours)

DNSEP option art

AIX-EN-PROVENCE - École supérieure d'art

ANNECY - École d'art de la communauté de l'agglomération d'Annecy

AVIGNON - École d'art

BESANÇON - École régionale des beaux-arts

BORDEAUX - École d'enseignement supérieur d'art

BOURGES - École nationale supérieure d'art

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne

CAEN- CHERBOURG - École supérieure d'arts & médias (site de Caen)

CERGY - École nationale supérieure d'art

CLERMONT-FERRAND - École supérieure d'art

DIJON - École nationale supérieure d'art

FORT DE-FRANCE - Institut régional d'art visuel

GRENOBLE- VALENCE - École supérieure d'art et design

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design (site Rouen)

LIMOGES - École nationale supérieure d'art

LYON - École nationale supérieure des beaux-arts

MARSEILLE - École supérieure des beaux-arts

METZ - EPINAL - École supérieure d'art de Lorraine (site de Metz)

MONTPELLIER - École supérieure des beaux-arts

NANCY - École nationale supérieure d'art

NANTES - École supérieure des beaux-arts

NICE - École nationale supérieure d'art - Villa Arson

NIMES - École supérieure des beaux-arts

PAU - TARBES École supérieure d'arts des Pyrénées (site Tarbes)

PERPIGNAN - Haute école d'art

REIMS - École supérieure d'art et de design

SAINT-ETIENNE - École supérieure d'art - Cité du design

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts

TOULON - École supérieure d'art

TOULOUSE - École supérieure des beaux-arts

TOURCOING - DUNKERQUE - École supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Tours)

VALENCIENNES - École des beaux-arts

DNSEP option art mention bande dessinée

ANGOULEME-POITIERS - École européenne supérieure de l'image (site Angoulême)

DNSEP option art mention création numérique

ANGOULEME-POITIERS - École européenne supérieure de l'image (site Poitiers)

DNSEP option art mention pratiques émergentes

ANGOULEME-POITIERS - École européenne supérieure de l'image

DNSEP option art mention objet

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNSEP option art mention conservation-restauration des œuvres peintes

AVIGNON - École d'art

DNSEP option art mention conservation-restauration des œuvres sculptées

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Tours)

DNSEP option art mention paysage

LE PORT - École des beaux-arts

DNSEP option art mention espaces spécifiques

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design (site Le Havre)

• Option design

Cette option comporte plusieurs spécialités qui ne sont pas limitatives mais qui cadrent de façon large ses caractéristiques : design d'objet ou de produit, design textile, design culinaire, design d'espace, design graphique et design sonore. Au cœur de cette option, le projet personnel de l'étudiant est guidé par, notamment, les notions de projet et de commande, liant les éléments de contextualisation sur les plans sociologiques, urbanistiques, voire industriels.

DESIGN

DNAP option design

AMIENS - École supérieure d'art et de design
BORDEAUX - École d'enseignement supérieur d'art
BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne (sites Brest et Rennes)
DIJON - École nationale supérieure d'art
FORT DE-FRANCE - Institut régional d'art visuel
LE PORT - École des beaux-arts
LIMOGES - École nationale supérieure d'art
LYON - École nationale supérieure des beaux-arts
MARSEILLE - École supérieure des beaux-arts
NANCY - École nationale supérieure d'art
NANTES - École supérieure des beaux-arts
REIMS - École supérieure d'art et de design
SAINT-ETIENNE - École supérieure d'art - Cité du design
STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)
TOULOUSE - École supérieure des beaux-arts
TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Angers)

DNSEP option design

AMIENS - École supérieure d'art et de design
BORDEAUX - École d'enseignement supérieur d'art
BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne (sites Brest et Rennes)
DIJON - École nationale supérieure d'art
FORT DE-FRANCE - Institut régional d'art visuel
LIMOGES - École nationale supérieure d'art
LYON - École nationale supérieure des beaux-arts
MARSEILLE - École supérieure des beaux-arts
NANCY - École nationale supérieure d'art
NANTES - École supérieure des beaux-arts
ORLEANS - École supérieure d'art et de design
SAINT-ETIENNE - École supérieure d'art - Cité du design
STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)
TOULOUSE - École supérieure des beaux-arts
TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Angers)

DESIGN D'OBJET OU DE PRODUIT

DNAT option design de produit

LYON - École nationale supérieure des beaux-arts
ORLEANS - École supérieure d'art et de design
PAU - TARBES École supérieure d'arts des Pyrénées (site Tarbes)

DNAP option design de produit

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

DNAP option design mention objet

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNSEP option design de produit

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

DNSEP option design mention objet

REIMS - École supérieure d'art et de design
STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DESIGN TEXTILE

DNAT option design de produit mention textile

LYON - École nationale supérieure des beaux-arts

DNAP option design mention textile

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Mulhouse)

DNSEP option design mention textile

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Mulhouse)

DESIGN CULINAIRE

DNSEP option design mention culinaire

REIMS - École supérieure d'art et de design

DESIGN D'ESPACE

DNAT option design d'espace

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne (site Brest)

MARSEILLE - École supérieure des beaux-arts

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

TOULON - École supérieure d'art

DNAT option design mention design et espace

ANNECY - École d'art de la communauté de l'agglomération d'Annecy

DNAT option design mention espace de la cité

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Le Mans)

DNAP option design mention design d'espace

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

DNAP option design mention scénographie

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNSEP option design mention scénographie

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNSEP option design mention espace de la cité

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Le Mans)

DNSEP option design mention design et espace

ANNECY - École d'art de la communauté de l'agglomération d'Annecy

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

VALENCIENNES - École des beaux-arts

DNAP option design mention espace de la cité

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Le Mans)

DESIGN GRAPHIQUE

DNAT option design graphique

CAEN- CHERBOURG - École supérieure d'arts & médias (site Caen)

FORT DE-FRANCE - Institut régional d'art visuel

LYON - École nationale supérieure des beaux-arts

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

GRENOBLE- VALENCE - École supérieure d'art et design (site Valence)

DNAT option design graphique mention image et narration

METZ - EPINAL - École supérieure d'art de Lorraine (site Epinal)

DNAT option design graphique mention médias interactifs et réseaux

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne (site Rennes)

DNAP option design mention design graphique et interactivité

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design (site Le Havre)

DNAP option design graphique

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Mulhouse)

DNAP option design mention design graphique multimedia

PAU - TARBES École supérieure d'arts des Pyrénées (site Pau)

DNSEP option design mention design graphique

GRENOBLE- VALENCE - École supérieure d'art et design (site Valence)

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Mulhouse)

DNSEP option design mention design graphique multimedia

PAU - TARBES École supérieure d'arts des Pyrénées (site Pau)

REIMS - École supérieure d'art et de design

DNSEP option design mention design graphique et interactivité

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design (site Le Havre)

DESIGN SONORE

DNSEP option design mention sonore

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Le Mans)

• Option communication

Cette option forme des créateurs plus en rapport avec les techniques et technologies de la communication, incluant les nouvelles technologies ainsi que la bande dessinée, par exemple, dans les préoccupations artistiques d'un éventail de métiers d'auteurs, de directeurs artistiques, d'artistes multimédia...

DNAP option communication

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Angers)

BESANÇON - École régionale des beaux-arts

BORDEAUX - École d'enseignement supérieur d'art

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne (sites Lorient, Rennes)

CAEN- CHERBOURG - École supérieure d'arts & médias (site Caen)

CAMBRAI - École supérieure d'art

CERGY - École nationale supérieure d'art

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design (site Le Havre)

LE PORT - École des beaux-arts

METZ - EPINAL - École supérieure d'art de Lorraine (site de Metz)

NANCY - École nationale supérieure d'art

NANTES - École supérieure des beaux-arts

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

TOULOUSE - École supérieure des beaux-arts

DNAP option communication mention didactique visuelle

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNAP option communication mention illustration

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNAP option communication mention graphisme

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNSEP option communication

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Angers)

BESANÇON - École régionale des beaux-arts

BORDEAUX - École d'enseignement supérieur d'art

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne (sites Rennes)

CAEN- CHERBOURG - École supérieure d'arts & médias (site Caen)

CAMBRAI - École supérieure d'art

CERGY - École nationale supérieure d'art

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design (site Le Havre)

METZ - EPINAL - École supérieure d'art de Lorraine (site de Metz)

NANCY - École nationale supérieure d'art

NANTES - École supérieure des beaux-arts

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

TOULOUSE - École supérieure des beaux-arts

DNSEP option communication mention didactique visuelle

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNSEP option communication mention illustration

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNSEP option communication mention graphisme

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

• Métiers des arts plastiques

1/ Métiers de la création artistique

Il s'agit de fonctions de conception et de production d'expressions plastiques destinées à être reçues par un public et réalisées sur tous types de supports et de matériaux, dans le champ de la création en arts plastiques : arts visuels, design, communication visuelle.

Ces fonctions s'exercent à titre principal dans les métiers suivants :

- artiste plasticien - peintre, graveur, sculpteur,
- illustrateur,
- créateur de BD,
- photographe,
- vidéaste, cinéaste,
- auteur d'œuvres audiovisuelles,
- auteur du multimédia interactif,
- créateur - concepteur en design graphique, design de produit, d'espace et d'environnement,
- dessinateur textile
- scénographe, muséographe.

2/ Métiers de l'expertise

Il s'agit de fonctions d'expertise et de diffusion artistique.

Ces fonctions s'exercent à titre principal dans les métiers suivants :

- commissaire d'exposition,
- critique d'art,
- directeur artistique, chef de projet artistique,
- directeur de communication,
- responsable de conception et de développement de produits et de services.

3/ Métiers de la médiation

Il s'agit de fonctions de transmission des savoirs dans le cadre d'un enseignement artistique supérieur et de fonctions de

recherche intellectuelle, artistique et scientifique, dans et sur les processus de création.

Ces fonctions s'exercent à titre principal dans les métiers suivants :

- professeur d'arts plastiques,
- artiste intervenant en milieu scolaire ou hospitalier,
- auteur de logiciels multimédia,
- créateur - concepteur en design industriel et multimédia.

4/ Métiers de la conservation - restauration d'œuvre d'art

Ces métiers ne concernent qu'un très petit nombre de diplômés. Seules les écoles de Tours et d'Avignon proposent une option conservation - restauration.

- restaurateur d'œuvre d'art.

Cadres d'exercice

Les titulaires des diplômes d'arts plastiques peuvent exercer leur profession dans tous les secteurs d'activité avec des statuts variés : indépendant ou libéral, gérant de société, salarié, fonctionnaire de l'Etat ou des collectivités territoriales...

• VAE : liste des centres de validation et des diplômes nationaux délivrés

AIX-EN-PROVENCE

École supérieure d'art
1, rue Emile-Tavan
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 91 88 70
Fax : 04 42 91 88 69

DNAP et DNSEP option art

Site Internet : www.ecole-art-aix.fr

Mél : secretariat@ecole-art-aix.fr

BESANÇON

École régionale des beaux-arts

12, rue Denis-Papin
25000 Besançon
Tél. : 03 81 87 81 30
Fax : 03 81 88 60 94

DNAP et DNSEP options art et communication

Site Internet : www.erba.besancon.com

Mél : christelle.robert@besancon.fr

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES-

École supérieure d'art de Bretagne

▪ Site Lorient

École supérieure d'art
1, avenue de Kergoise
56100 Lorient
Tél. : 02 97 35 31 70
Fax : 02 97 35 31 79

DNAP options art et communication ;

DNSEP option art

Site : <http://esa.lorient.fr/>

Mél : ecole.sup.art@mairie-lorient.fr

LE HAVRE-ROUEN

École supérieure d'art et design

▪ Site Le Havre

65, rue Demidoff
76600 Le Havre
Tél : 02 35 53 30 31
Fax : 02 35 24 04 38

DNAP options art et design mention design graphique et interactivité et DNSEP option art mentions espaces spécifiques et option design mention design graphique et interactivité

Site Internet : www.esah-lehavre.fr

Mél : esah@esah-lehavre.fr

LE PORT (REUNION)

École des beaux-arts de la Réunion

102, avenue du 20-décembre-1848
BP 246
97826 Le Port Cedex
Tél. : 02 62 43 08 01

Fax : 02 62 43 08 02

DNAP options art, communication et design ;

DNSEP option art mention paysage

Site Internet : www.esbareunion.fr

Mél : contact@esbareunion.com

LYON

École nationale supérieure des beaux-arts

Les Subsistances
8 bis, quai St-Vincent
69001 Lyon
Tél. : 04 72 00 11 71
Fax : 04 72 00 11 70

DNAT options design graphique, design de produit et design de produit mention textile ;

DNAP et DNSEP options art et design

Site Internet : www.enba-lyon.fr

Mél : infos@enba-lyon.net

TOULOUSE

École supérieure des beaux-arts

5, quai de la Daurade
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 22 29 98
Fax : 05 61 22 24 21

DNAP et DNSEP options art, communication et design

Site Internet : www.esba-toulouse.org

Mél : ecole.beaux.arts@mairie-toulouse.fr

• VAE : liste des centres de validation et des diplômes d'école délivrés

PARIS

École nationale supérieure de création industrielle, Ensci/Les Ateliers

48, rue Saint-Sabin

75011 Paris

Tél. : 01 49 23 12 12

Fax : 01 49 23 12 96

Diplôme de designer / créateur industriel

Site Internet : www.ensci.com

PARIS

École nationale supérieure des arts décoratifs, Ensad

31, rue d'Ulm

75240 Paris Cedex 05

Tél. : 01 42 34 97 00

Fax : 01 42 34 97 85

Diplôme de concepteur-créateur en arts décoratifs

Site Internet : www.ensad.fr

Mél : info@ensad.fr

PARIS

École nationale supérieure des beaux-arts, Ensba

14, rue Bonaparte

75272 Paris Cedex 06

Tél. : 01 47 03 50 00

Fax : 01 47 03 50 80

Diplôme de premier cycle

Diplôme national supérieur d'arts plastiques

Site Internet : www.ensba.fr

Mél : info@ensba.fr

ARLES

École nationale supérieure de la photographie

16, rue des Arènes - BP 10149 -

13631 Arles Cedex

Tél. : 04 90 99 33 33

Fax : 04 90 99 33 59

Diplôme de l'école nationale supérieure de la photographie

Site Internet : www.ensp-arles.com

Mél : communication@ensp-arles.com

• Notes

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

—
Direction générale de la
création artistique
Service des
arts plastiques

62, rue Beaubourg

75003 Paris

Standard :

01 40 15 80 00

—
Département des
écoles supérieures
d'art et de la recherche

Secrétariat :

01 40 15 75 70

(accueil uniquement
sur rendez-vous)

—
Inspection de la
création artistique

Secrétariat :

01 40 15 73 67

et 01 40 15 73 77

(accueil uniquement
sur rendez-vous)

—
www.culture.gouv.fr

Janvier 2011

